

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 115 517844
Website: www.au.int

ST26004 – 133/2/15

**TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR L'ÉDUCATION, LA
SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (CTS-EST)
10-13 DÉCEMBRE 2019
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

HRST/STC-EST/EXP/0.3
Original: anglais

RAPPORT DE LA SESSION PARALLÈLE SUR L'ÉDUCATION

INTRODUCTION

1. Lors de la 3^e réunion du CTS-EST, les experts de l'éducation ont tenu une session parallèle le 10 décembre 2019 pour discuter des progrès accomplis et des défis dans la mise en œuvre de la stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA) et d'autres politiques et cadres liés à l'éducation en Afrique. Les experts ont pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CESA et ont demandé aux ministres d'adopter plusieurs décisions.

PARTICIPATION

2. Les experts des États membres suivants: Algérie, Bénin, Burkina Faso, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Togo, Ouganda, La Zambie et le Zimbabwe ont assisté à la réunion.

3. Les Partenaires au développement et les institutions internationales, à savoir : Le Réseau africain de la petite enfance (AfECN), la Fédération africaine des autorités de réglementation de l'enseignement (AFTRA), la Campagne du réseau africain pour l'éducation pour tous (ANCEFA), l'Association africaine du Curriculum (ACA), la Banque africaine de développement (BAD), l'Institut Africain des Sciences Mathématiques (AIMS), l'Université Virtuelle Africaine (AVU), le Centre pour l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences et des Technologies en Afrique (CEMASTE), le Forum de la Coalition sur les Médias et l'Education pour le Développement Afrique (CAFOR), l'Association des Ecoles Polytechniques du Commonwealth en Afrique (CAPA), la délégation de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH / GIZ auprès de l'Union africaine, délégation de l'UE auprès de l'Union africaine, le Forum des éducatrices africaines (FAWE), la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), la Campagne ONE, Plan International, le Forum régional des Universités pour le Renforcement des Capacités en Agriculture (RUFORUM), Save the Children, UNESCO, UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) ont également assisté à la session. Le président de la session parallèle sur l'éducation, le Dr Cleophus Mugenyi, du ministère de l'Éducation et des Sports de l'Ouganda, a ouvert la séance et a laissé place à des présentations, des discussions et des recommandations sur les points suivants de l'ordre du jour.

PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN ŒUVRE DE CESA AU NIVEAU CONTINENTAL

4. Le Dr Yohannes Woldetensae, expert principal en éducation, a présenté un aperçu du rapport de mise en œuvre de la CESA, notamment les activités menées dans les sous-unités de l'éducation et du développement de la petite enfance, l'alimentation scolaire à l'aide des produits locaux, l'EFTP, le développement des enseignants, l'éducation innovante et l'assurance de la qualité et l'harmonisation de l'enseignement supérieur. En

conséquence, il a décrit les points annotés de l'ordre du jour de chacun des sous-secteurs de la CESA, tout en invitant les responsables techniques de demander l'approbation des ministres de l'Éducation.

A. ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

5. Il a été souligné que la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA) identifie l'enseignement préélémentaire comme un sous-secteur négligé qui mérite une attention particulière. La CESA stipule clairement que l'éducation et le développement de la petite enfance (ECED) est le pilier de l'apprentissage futur et l'identifie comme la prochaine frontière si l'Afrique veut réaliser une éducation et une formation durables et de qualité. Le Cluster ECED a donc été lancé en septembre 2018, présidé par la Commission de l'Union africaine et la République de Maurice, et coordonné par le Réseau africain de la petite enfance (AfECN). Pour atteindre les objectifs du cluster, quatre groupes de travail ont été opérationnalisés, à savoir : politique, plaidoyer et communication ; Accès à des programmes et services ECED de qualité; Gouvernance et responsabilité; Génération, documentation et diffusion des connaissances. Le président et le responsable de chaque groupe de travail font partie du comité technique du groupe ECED.

Les questions suivantes ont été soulevées au cours des discussions :

6. Les efforts déployés par le gouvernement des Seychelles pour créer le Centre pour l'ECED ont été applaudis et il a été demandé aux participants de reconnaître le Centre comme bureau continental. Il a été noté que cette initiative est utile pour promouvoir la qualité de la petite enfance et accueillie avec satisfaction à condition que tous les États membres se soient mis d'accord sur la question. En conséquence, il a été noté que cela sera incorporé en tant que recommandation de décision

7. Il a été suggéré d'impliquer davantage l'Association africaine du curriculum et de réunir des experts et des enseignants pour assurer une éducation de qualité à ce stade. Le commentaire a été accepté comme étant applicable à tous les clusters de la CESA en cours.

8. L'expérience de la Namibie a été partagée sur la manière dont le pays a actuellement élaboré une réglementation qui préconise des politiques en collaboration avec les ministères du genre, de la santé et de l'éducation pour la promotion de l'ECED. Il a également été mentionné que le gouvernement a choisi la première dame comme Leader désigné pour la promotion de l'initiative pour développement de la petite enfance.

9. Les experts invitent les ministres à :

- **FÉLICITER** la Commission pour ses efforts dans le domaine de l'éducation et du développement de la petite enfance (ECED) par la création du groupe ECED dans le cadre de la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA).

- **APPELER** à la réalisation d'une étude régionale pour comprendre les modèles et les niveaux de financement de l'ECED dans la région et recommander des solutions pratiques pour la priorisation de l'ECED en Afrique.
- **DEMANDER** à la Commission, en partenariat avec la coalition des parties prenantes du groupe CESA ECED, d'identifier et de mobiliser des Leaders désignés pour renforcer le plaidoyer dans les domaines prioritaires clés de l'ECED.
- **SOUTENIR** les efforts du gouvernement des Seychelles pour créer le Centre pour l'éducation et le développement de la petite enfance (ECED)

B. ALIMENTATION SCOLAIRE À L'AIDE DES PRODUITS LOCAUX

10. La Commission a célébré la Journée africaine de l'alimentation scolaire sous différents messages thématiques, au Niger-Niamey en 2016, en République du Congo-Brazzaville en 2017, au Zimbabwe-Harare en 2018 et en Côte d'Ivoire-Abidjan en 2019 au niveau continental; tandis que plusieurs pays ont célébré la journée au niveau national. La célébration de 2020 au niveau continental sera organisée par le Tchad. En outre, la Commission a réalisé l'étude et produit des recommandations applicables pour garantir l'accès, la rétention et les performances des enfants à l'école, tout en soutenant les économies locales et en renforçant la protection sociale. Le rapport d'étude et ses recommandations ont été approuvés par la session du CTS-EST 2 tenue au Caire en octobre 2017.

11. Les questions suivantes ont été soulevées au cours des discussions.

12. Les initiatives dans lesquelles l'UA a accomplis des progrès dans la promotion de l'alimentation scolaire à l'aide des produits locaux (HGSF) en Afrique ont été saluées.

13. Il a été indiqué que la Namibie a adopté la politique nationale du HGSF. Le programme d'alimentation scolaire est entièrement financé par le gouvernement et utilise des agriculteurs locaux.

14. Les experts invitent les ministres à :

- **APPROUVER** la stratégie, les termes de référence, le plan de travail et les indicateurs du groupe de travail continental sur l'alimentation scolaire à l'aide des produits locaux 2019-2021.
- **PRENDRE NOTE** des progrès réalisés par la Commission dans la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire.
- **INVITER** tous les États membres à augmenter les investissements dans le HGSF afin de récolter des impacts accrus sur les indicateurs de l'éducation et de l'apprentissage, la santé et la nutrition, l'agriculture et le développement économique local.

- **DEMANDER** à la Commission d'encourager les États membres à mettre en œuvre des programmes nationaux d'alimentation scolaire financés par le gouvernement grâce à l'utilisation d'agriculteurs locaux dans les régions

C. PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS

15. Suite à une décision des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, une étude a été réalisée sur la formation des enseignants, les conditions de travail et de vie en Afrique en 2016, avec de nombreuses recommandations, notamment la nécessité d'améliorer la motivation des enseignants, la professionnalisation, les mécanismes de réglementation de la qualité, la mobilité des enseignants et le prix de l'UA pour les enseignants, etc. Concernant la pénurie d'enseignants dans les États membres, l'étude recommande la mise en place d'un protocole continental sur la mobilité des enseignants et "les enseignants sans frontières" pour faciliter l'optimisation et le partage des ressources pédagogiques en Afrique.

16. La Commission a donc poursuivi l'élaboration de lignes directrices professionnelles convenues d'un commun accord au niveau continental; l'établissement de cadres de qualification des enseignants qui fourniront des lignes directrices pour comparer les résultats du perfectionnement des enseignants et faciliteront le partage des enseignants et des ressources de formation des enseignants ainsi que la création du Prix de l'UA pour les enseignants, comme moyen de démontrer le respect accordé aux enseignants et à la profession enseignante, en encourageant et en célébrant les enseignants engagés en Afrique.

17. Le premier prix de l'UA pour les enseignants a eu lieu au siège de la CUA à Addis-Abeba (Éthiopie), le 23 octobre 2019. Trois enseignants exceptionnels du Kenya, de l'Ouganda et du Ghana ont remporté le prix.

Les questions suivantes ont été soulevées au cours des discussions

18. L'UNESCO IICBA, en tant que coordinateur du module de formation des enseignants, a informé qu'un protocole continental sur la mobilité des enseignants a été élaboré en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ce qui est essentiel pour optimiser les effectifs enseignants sur tout le continent.

19. Il a été indiqué qu'il est important d'identifier les compétences nécessaires qui peuvent renforcer davantage les enseignants grâce à l'utilisation des outils TIC et créer des stratégies de motivation.

20. Il a été demandé des éclaircissements sur les normes en vigueur pour l'évaluation et les critères utilisés pour identifier les enseignants d'excellence. Il a été indiqué que les critères utilisés pour l'attribution du prix de l'UA pour les enseignants seraient clarifiés et diffusés aux États membres.

21. Les experts invitent les ministres à :

- **INVITER** les États membres et les CER à soutenir activement et à promouvoir le Prix continental de l'UA pour les enseignants et à reconnaître les enseignants aux niveaux national et régional comme un moyen d'améliorer le statut de la profession enseignante et de faciliter le partage des meilleures pratiques en matière d'excellence des enseignants en Afrique.
- **FÉLICITER** la Commission pour la création du Prix continental de l'UA pour les enseignants, qui vise à célébrer le travail d'éminents enseignants sur le continent africain.
- **DEMANDER** à la Commission de diffuser le protocole continental sur la mobilité des enseignants aux États membres pour de nouvelles consultations

D. ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

22. Un objectif important des systèmes africains d'EFTP est de développer des compétences pertinentes, à jour, recherchées sur le marché du travail et, à terme, d'aider leurs stagiaires à trouver un emploi ou à devenir des entrepreneurs prospères. En conséquence, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré en juillet 2017, par décision Assembly / AU / Dec.652 (XXIX) 2019-2028, la "Décennie africaine de la formation technique, professionnelle et entrepreneuriale et de l'emploi des jeunes" et ont chargé la Commission de l'Union africaine d'élaborer un plan d'action pour la décennie. La préparation du Plan d'action qui a été finalisé a nécessité des études de fond, soigneusement planifiées et des consultations avec plusieurs parties prenantes, notamment des décideurs politiques, des fournisseurs d'EFTP, des employeurs et des partenaires de développement.

23. Le concours et la conférence World Skills ont eu lieu en août 2019 en Russie. Il visait à tirer parti des investissements et de l'excellence dans le développement des compétences pour élaborer un programme centré sur l'homme en ce qui concerne la politique économique et sociale ainsi que les pratiques commerciales. L'événement a été utile pour promouvoir la compétitivité mondiale et a permis d'échanger des informations et des bonnes pratiques concernant l'industrie et la formation professionnelle.

24. La République du Rwanda a accueilli la conférence de l'Association des Ecoles Polytechniques du Commonwealth en Afrique (CAPA) sous le thème "*Création de partenariats pour la promotion de l'EFTP aux fins de l'innovation, l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes en Afrique*". Il a été souligné que l'EFTP est un secteur important pour favoriser le développement des compétences et l'emploi des jeunes.

25. Les questions suivantes ont été soulevées au cours des discussions

26. Le délégué de la Namibie a félicité la CAPA pour la promotion de l'EFTP en Afrique. Il a noté qu'une résolution avait été prise pour changer le nom de CAPA en "Association des universités techniques et des écoles polytechniques en Afrique (ATUPA). Ceci dans le but d'avoir un impact plus important sur le développement des

compétences, le plaidoyer pour l'EFTP et l'autonomisation des jeunes sur le continent. Les participants ont été invités à approuver l'initiative de la CAPA visant à devenir un organisme de coordination de l'EFTP en Afrique pour le déploiement et le plaidoyer pour le développement de l'EFTP.

27. Il a été noté qu'il est important de mettre en place un mécanisme de vulgarisation de l'EFTP et d'identifier comment les aspects de l'EFTP seront liés à d'autres programmes d'enseignement supérieur à travers le Cadre continental africain des certifications et de veiller à ce que l'éducation soit holistique et applicable à tous les niveaux.

28. Il a été indiqué que le prochain concours World Skills Africa sera organisé par la République de Namibie.

29. Les experts invitent les ministres à :

- **FÉLICITER** la commission pour l'élaboration du Plan d'action de la Décennie africaine de la formation technique, professionnelle, entrepreneuriale et de l'emploi des jeunes
- **EXHORTER** les États membres et les praticiens de l'EFTP à aligner étroitement leurs politiques et stratégies d'EFTP avec ce plan d'action décennal et à entreprendre des réformes de l'EFTP qui répondront aux aspirations des jeunes en fournissant les compétences nécessaires pour un emploi rémunéré et la création d'emplois.
- **APPELER** les États membres, les CER et les agences partenaires concernées à vulgariser et à mettre en œuvre le plan d'action de la Décennie et à partager les expériences des pays pour relever les défis inhérents à l'EFTP et à l'emploi des jeunes à travers la plate-forme de dialogue continental.
- **APPELER** les États membres à soutenir le changement de nom de CAPA en "Association des universités techniques et des écoles polytechniques en Afrique (ATUPA) et à encourager les universités techniques et les écoles polytechniques de leurs pays à rejoindre cette association continentale.

E. INNOVER L'ÉDUCATION EN AFRIQUE

30. La Commission de l'Union africaine a collaboré avec les États membres, les CER et plusieurs agences partenaires à travers l'Afrique pour organiser l'Exposition sur l'Innovation de l'Éducation en Afrique chaque année depuis 2018. L'événement vise à présenter des innovations sociales et technologiques pratiques visant à améliorer l'accès, la qualité, la pertinence et l'inclusion dans l'éducation afin de libérer son potentiel d'autonomisation, d'employabilité et d'inventivité.

31. La première édition de l'exposition "Innovating Education in Africa" a été organisée par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le Gouvernement de la République du Sénégal et plusieurs organisations partenaires du 4 au 6 octobre 2018 à Dakar (Sénégal). La deuxième édition a été organisée par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le gouvernement de la République du Botswana et plusieurs organisations partenaires clés du 20 au 22 août 2019 à Gaborone (Botswana). Les deux événements ont présenté plus de 80 innovations sociales et technologiques pratiques qui peuvent être mises à l'échelle au profit des systèmes éducatifs en Afrique. Les événements ont fourni une plate-forme aux praticiens de l'éducation, aux décideurs politiques, au secteur privé, à la société civile et d'autres parties prenantes pour échanger des expériences et collaborer dans le but d'améliorer l'éducation et les résultats d'apprentissage.

32. Les experts invitent les ministres à :

- **FÉLICITER** la Commission, la République du Sénégal et la République du Botswana d'avoir organisé avec succès les deux précédentes éditions de l'exposition "Innovating Education in Africa", qui est impérative pour la mise en œuvre de la stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25), la stratégie pour la Science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STISA 2024) et la stratégie d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour l'Afrique (stratégie d'EFTP) en vue de la réalisation de l'Agenda 2063.
- **CONVENIR** de convoquer l'Exposition "Innovating Education in Africa" en tant qu'événement annuel pour maintenir l'élan en faveur de l'innovation dans l'éducation en Afrique afin d'attirer et de soutenir les jeunes innovateurs à travers le continent, et **ENCOURAGER DAVANTAGE** les États membres et les communautés économiques régionales à soutenir les travaux de la Commission concernant l'organisation de cet événement.
- **DEMANDER** à la Commission de documenter certaines innovations et meilleures pratiques au profit des parties prenantes, notamment les États membres et les CER, et de créer un réseau d'innovateurs africains en éducation.

F. ASSURANCE QUALITÉ ET HARMONISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

33. La Commission de l'Union africaine assure la promotion de l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique qui met fortement l'accent sur la mise en place de mécanismes efficaces d'accréditation et d'assurance qualité. Plusieurs activités sont actuellement en cours, notamment :

i) Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (PAQAF)

34. Suite à l'adoption du Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (PAQAF) par la Conférence de l'UA en 2016, la Commission travaille à sa mise en œuvre

en collaboration avec l'Union européenne et l'Association des universités africaines. Des efforts coordonnés ont été déployés collectivement pour soutenir le développement d'un système harmonisé d'assurance qualité et d'accréditation aux niveaux national, régional et continental en associant des associations universitaires, des agences d'assurance qualité et des ministères de l'enseignement supérieur.

35. Les outils opérationnels pour la mise en œuvre du PAQAF comprennent : (i) les normes et directives africaines pour l'assurance qualité; (ii) le Cadre continental africain de qualification; (iii) le Mécanisme africain d'évaluation de la qualité; iv) l'Agence panafricaine d'assurance de la qualité et d'accréditation; et v) la Convention d'Addis sur la reconnaissance des qualifications.

ii) Normes et directives africaines pour l'assurance qualité

36. L'élaboration des Normes et directives africaines pour l'assurance qualité en Afrique (ASG-QA) a été menée à bien. Le document est préparé en quatre langues (français, arabe, anglais et portugais) et a fait l'objet d'une large consultation parmi les divers groupes de parties prenantes. L'ASG-QA vise à soutenir les établissements d'enseignement supérieur et les agences d'assurance qualité dans la mise en œuvre des bonnes pratiques. Il promouvra également un moyen équivalent pour évaluer la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique en favorisant la coordination entre les agences nationales et régionales d'assurance qualité.

iii) Cadre des qualifications continentales africaines (ACQF)

37. Un atelier inaugural sur le développement du cadre continental africain des qualifications (ACQF) a été organisé par la Commission de l'UA à son siège à Addis-Abeba les 2 et 3 septembre 2019 en partenariat avec l'Union européenne, la GIZ et la Fondation européenne pour la formation. L'atelier a permis de discuter et de développer les points de vue des parties prenantes pour un processus de développement de l'ACQF cohérent et participatif, sous la direction politique de la Commission de l'Union africaine.

38. L'ACQF, en tant qu'instrument politique, vise à contribuer à améliorer la comparabilité des qualifications dans tous les sous-secteurs de l'éducation et de la formation. Il fournit également des principes et des mécanismes communs qui soutiennent le développement, la comparabilité et l'alignement des cadres de certifications en Afrique. Une étude cartographique des cadres nationaux et régionaux des certifications sera réalisée en 2020.

iv) Le mécanisme africain d'évaluation de la qualité (AQRM)

39. Le Mécanisme africain d'évaluation de la qualité (AQRM) a été conçu comme un outil pour faciliter une culture d'amélioration continue de la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur africains grâce à l'auto-évaluation et à la validation externe. L'AQRM a été piloté à différentes étapes dans un certain nombre d'universités des cinq régions du continent. L'AQRM est maintenant disponible pour une mise en œuvre à grande échelle afin de l'utiliser pour des évaluations institutionnelles et

l'amélioration continue de la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur africains.

v) Agence panafricaine d'assurance de la qualité et d'accréditation

40. Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 prévoit la création d'une agence continentale d'accréditation pour promouvoir des systèmes d'assurance qualité harmonisés en Afrique. La Commission de l'Union africaine a organisé un atelier en décembre 2018 pour convoquer une plate-forme permettant aux principales parties prenantes de discuter du processus de création d'une agence panafricaine d'assurance de la qualité et d'accréditation et des modalités opérationnelles possibles. Il a été proposé de créer un groupe de travail technique qui travaillera à l'élaboration d'un statut précisant le cadre juridique et l'organigramme de l'Agence.

vi) Convention d'Addis sur la reconnaissance des qualifications

41. La Convention d'Addis sur la reconnaissance des études, certificats, diplômes, grades et autres titres universitaires dans l'enseignement supérieur est un instrument permettant d'assurer l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique. La Commission travaille conjointement avec l'UNESCO pour accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Convention.

42. Jusqu'à présent, la Convention d'Addis a été ratifiée par huit (8) États membres (Congo, Djibouti, Gambie, Mauritanie, Maurice, Sénégal, Afrique du Sud et Togo) et elle deviendra opérationnelle dès que dix pays l'auront ratifiée. Il est donc urgent de plaider pour une ratification et une mise en œuvre accélérées de la Convention.

43. Les experts invitent les ministres à :

- **APPELER** les États membres à utiliser les normes et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité en vue de leur intégration aux niveaux national et régional.
- **EXHORTER** les États membres à impliquer et à soutenir activement le processus de développement du Cadre continental africain des certifications (ACQF).
- **EMPLOYER** le Mécanisme africain d'évaluation de la qualité (AQRM) dans les universités comme outil d'amélioration de la qualité par l'auto-évaluation et la validation externe.
- **ENCOURAGER** la création d'agences nationales d'assurance qualité et d'accréditation dans les États membres qui n'en ont pas.
- **DEMANDER** à la Commission de créer un groupe de travail technique qui élabore un statut précisant le cadre juridique et la structure organisationnelle de l'Agence panafricaine d'assurance de la qualité et d'accréditation.

- **INVITER** les États membres à accélérer la ratification de la Convention d'Addis dans leurs pays respectifs en impliquant les autorités nationales compétentes.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'UPA ET DE LA PAVEU

44. L'Université panafricaine (PAU), depuis sa mise en œuvre, a mis en service quatre de ses cinq instituts. Le potentiel et les progrès de l'université sont signalés, ce qui a montré une augmentation de l'admission de ses étudiants (de 111 étudiants en 2012/13 à 428 étudiants en 2018/19). Elle affiche également une représentation plus élevée des États membres de l'UA (De 21 pays en 2012/13 à 53 en 2018/19). L'université gère actuellement 48 programmes et a diplômé 1015 étudiants au 1er décembre 2019, dont 929 étaient inscrits dans les programmes de master (650 étudiants hommes et 279 femmes), et 86 dans les programmes de doctorat (62 étudiants hommes et 24 femmes). 30% des diplômés sont des femmes.

45. L'UPA a publié 400 articles scientifiques dans des revues spécialisées de renom et obtenu 9 demandes de brevet. L'Université mène actuellement des processus de développement institutionnel tels que l'élaboration de son plan stratégique (2020-2024), l'élaboration du plan de viabilité financière, les règles et règlements académiques, les règles et règlements du personnel de l'UPA, le régime salarial et la structure de gestion, les lignes directrices pour la création et l'opérationnalisation du Centre d'entrepreneuriat, l'élaboration d'un cadre initial d'assurance de la qualité pour l'UPA, l'élaboration de la politique de recherche et de publication de l'UPA et l'élaboration du manuel de gestion financière.

46. Les principaux défis sont les retards dans le recrutement du personnel académique et administratif régulier à long terme par le biais des règles et règlements du personnel de l'UA qui ne sont pas adaptés à un milieu universitaire, la mise en œuvre de programmes dirigés par les règles et règlements du personnel de l'UA et en même temps, le respect des exigences des partenaires, le retard dans l'opérationnalisation de l'Institut universitaire panafricain des sciences spatiales (PAUSS) et la pérennité du financement.

47. L'UPA identifie ses priorités immédiates, qui achèvent les processus de développement institutionnel en cours; l'opérationnalisation du PAUSS; la finalisation de l'élaboration du cadre institutionnel en cours (règles et règlements du personnel, procédures financières, système de passation des marchés, etc.); l'opérationnalisation complète de PAVEU qui sera officiellement lancée le 20 décembre 2019; et la viabilité financière de PAU en explorant les sources de financement pour soutenir la recherche, l'entrepreneuriat, les stages, l'innovation et l'incubation d'entreprises dans le système PAU et en identifiant les partenaires clés et thématiques pour PAULESI, PAUGHSS et PAUSS.

48. Compte tenu des défis susmentionnés auxquels est confronté le bon fonctionnement de l'Université, une proposition a été présentée pour modifier certaines dispositions du Statut de l'Université panafricaine. Cependant, le conseiller juridique a déconseillé la présentation de la proposition lors de la session en raison de la nécessité

d'envisager la révision du statut de l'UPA de manière globale. En conséquence, la session a délibéré sur les autres éléments du rapport d'étape et l'a approuvé pour présentation aux ministres.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU CIEFFA SUR L'ÉDUCATION DES FILLES ET DES FEMMES

49. Le Dr Rita Bissoonauth, Coordonnatrice UA / CIEFFA a informé les experts du mandat de l'UA / CIEFFA et des activités mises en œuvre pour faire avancer le programme de l'UA sur l'éducation des filles et des femmes à travers les quatre axes de son Plan stratégique (2018-2020). Les 4 axes comprennent : (i) Des cadres juridiques et institutionnels pour les droits des filles et des femmes à l'éducation; ii) Environnements d'enseignement et d'apprentissage sensibles au genre; (iii) EFTP axé sur l'éducation en STEM pour les filles et les femmes dans les domaines dominés par les hommes; (iv) Stratégie de plaidoyer et de communication.

50. Elle a présenté certains des projets et activités de l'UA / CIEFFA tels que la réintégration des filles et des jeunes femmes non scolarisées, des ateliers de renforcement des capacités pour les jeunes femmes et les hommes; tables rondes avec des parlementaires panafricains, des chefs traditionnels et religieux, des CER, des partenaires, des OSC et en particulier des États membres pour intégrer le genre dans leur plan national du secteur de l'éducation. Elle a rappelé la Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes de la CESA 16-25 élaborée conjointement par l'UA / CIEFFA et le FAWE, et les Plans sectoriels de l'éducation sensible au genre (GRESF), élaborés conjointement par l'UNGEI et le GPE avec le soutien de l'UA / CIEFFA.

51. Elle a ensuite présenté un projet de décision sur la nomination d'un rapporteur spécial sur l'éducation des filles en Afrique, qui a été pleinement soutenu par les experts.

52. Les experts invitent les ministres à :

- **RAPPELER** la recommandation formulée par les ministres de l'UA lors de leur 2^e CTS –EST qui s'est tenue au Caire (Égypte) du 21 au 23 octobre 2017, demandant à l'UA / CIEFFA et à ses partenaires de travailler sur la faisabilité de la nomination d'un rapporteur spécial de l'UA sur l'éducation des filles en Afrique qui défendra le programme de l'UA sur l'éducation des filles et présentera chaque année un rapport lors du Dialogue de haut niveau de l'UA sur le genre et l'éducation.
- **DEMANDER** au président de l'UA de nommer un rapporteur spécial sur l'éducation des filles et des femmes en Afrique.
- **FÉLICITER** l'UA / CIEFFA pour l'inclusion de diverses parties prenantes, notamment le Parlement panafricain, les Communautés économiques régionales, les organes de l'UA et les institutions spécialisées, les chefs traditionnels et religieux, les OSC, les médias, la jeunesse et en particulier les gouvernements africains pour la mise en œuvre des politiques relatives aux filles et l'éducation des femmes.

- **APPELER** les États membres à adopter des mesures spécifiques pour réintégrer les filles à l'école avec des actions positives, car les taux d'achèvement des filles sont encore très faibles en raison de la grossesse précoce, du mariage des enfants et de divers autres facteurs économiques et socioculturels.
- **DEMANDER** l'institutionnalisation du Dialogue UA / CIEFFA avec les chefs traditionnels et religieux sur la rétention des filles dans les systèmes éducatifs, qui se tiendra chaque année en collaboration avec le Conseil des chefs traditionnels (COTLA) et le Département des affaires sociales;
- **DEMANDER** aux États membres de reconsidérer la structure approuvée de l'UA / CIEFFA et d'autoriser le recrutement davantage de professionnels internationaux pour que le Centre puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT D'IPED SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA GESTION DE L'ÉDUCATION

53. M. Jaji Lukman a présenté les travaux de l'Institut panafricain d'éducation pour le développement (IPED qui a pour mandat d'assurer un développement de l'éducation de qualité, réactif et inclusif en Afrique et qui est basé sur des informations fiables, précises et opportunes, pour répondre aux objectifs individuels et collectifs afin de développer les ressources humaines et les capacités intellectuelles en Afrique. L'IPED a mené des activités par le déploiement du système SIGE au niveau national ainsi que la capacité des États membres dans ce domaine. Il a expliqué le processus de la phase pilote sur mise en œuvre de la plate-forme de données de l'UA. Les experts ont discuté de la disponibilité des données ainsi que des défis de leur collecte, en particulier le coût de la gestion des données.

54. Les experts invitent les ministres à :

- **PRENDRE NOTE** des progrès accomplis dans le renforcement des systèmes nationaux SIGE à l'aide de technologies nouvelles et modernes.
- **ENCOURAGER** les États membres à relier les systèmes nationaux SIGE à la plate-forme continentale EMIS de l'UA.
- **ENCOURAGER** les États membres à accroître le financement pour renforcer la collecte, le transport, l'analyse et la diffusion des données sur l'éducation.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES THÉMATIQUES DE LA CESA PAR LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

55. Les partenaires suivants: UNESCO, UNIESCO-ICBA, UNICEF, Save the Children International, Africa Early Childhood Network (AfECN), IPPF, VMware et RUFORUM ont fourni des rapports sur la mise en œuvre de la CESA au niveau continental et ont souligné

leur soutien dans le développement et la finalisation du Protocole continental sur la mobilité des enseignants, l'appui au développement de l'éducation de la petite enfance, le perfectionnement des enseignants en Afrique, le développement de l'éducation de la petite enfance, l'éducation à la paix, les TIC dans l'éducation et l'amélioration de l'éducation de qualité et inclusive pour les filles et les femmes.

56. Les recommandations suivantes ont été formulées :

Initiative Safe to Learn promue par l'UNICEF :

1. Envisager l'approbation collective par les ministres de l'éducation de l'UA de l'appel à l'action "Safe to Learn".
2. Encourager les États membres de l'UA à approuver individuellement "l'appel à l'action" et à accélérer les efforts pour mettre fin à la violence dans les écoles.
3. Organiser un échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les membres de l'UA sur les interventions pour mettre fin à la violence à l'école.

57. Les activités de Save the Children soutiennent l'objectif stratégique 10 de CESA: Promouvoir l'éducation pour la paix, la prévention et la résolution des conflits à tous les niveaux de l'éducation et pour tous les groupes d'âge et a recommandé ce qui suit : i. la nécessité d'améliorer la coordination des initiatives de sûreté et de sécurité dans les écoles et ii. les États membres de l'UA accélèrent leur action en approuvant la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et en renforçant la coordination et le financement de la mise en œuvre de ses directives en encourageant en outre l'approbation et la mise en œuvre d'autres initiatives de sécurité scolaire globales connexes en temps de paix et la présentation régulière des rapports aux niveaux national et de l'UA.

- **UNESCO-IICBA** souligne que le protocole continental sur la mobilité des enseignants (CTMP) a été finalisé et doit être envoyé aux États membres pour consultation.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS DES ÉTATS MEMBRES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CESA AU NIVEAU DES PAYS

58. Les États membres ont fait le point sur la mise en œuvre de la CESA au niveau national. Les principaux éléments présentés étaient liés à l'incorporation des objectifs stratégiques de la CESA dans les politiques et programmes éducatifs nationaux ainsi qu'aux principales réalisations en matière d'accès à une éducation de qualité dans les États membres.

59. Les États membres ont rendu compte de leurs investissements dans les infrastructures, l'utilisation des TIC, la formation des enseignants en intégrant des stratégies d'apprentissage innovantes, ainsi que des efforts déployés conformément à

l'égalité entre les hommes et les femmes afin de combler l'écart entre les hommes et les femmes dans l'éducation. Ils ont également discuté des efforts déployés pour renforcer les systèmes d'EFTP et les adapter aux besoins du marché du travail. Les autres questions discutées comprennent :

- Examiner les normes sociales qui entravent l'éducation des filles et la promotion des filles dans l'enseignement STEM.
- Mettre l'accent sur l'éducation et la formation basées sur les compétences qui garantissent la qualité et la pertinence avec les institutions d'EFTP en tant que centres d'incubation pour l'innovation.
- Intégrer l'éducation à la paix dans les programmes scolaires.
- L'égalité entre les hommes et les femmes, le mariage des enfants repose sur les normes sociales / grossesse précoce.
- Renforcer le programme d'alimentation scolaire à l'aide des produits locaux.
- Harmoniser l'éducation pour faciliter la mobilité intra-africaine des étudiants et des enseignants.

60. Certains des principaux défis mentionnés qui entravent la mise en œuvre de la CESA sont liés aux environnements scolaires sûrs, à la démographie, aux finances et au changement climatique qui affectent l'accès aux établissements d'enseignement dans les pays africains. Les États membres ont recommandé qu'une réflexion soit menée sur de nouvelles stratégies concernant les sources nationales de financement de l'éducation. De plus, les États membres ont demandé que le modèle de rapport CESA soit partagé avec eux afin d'harmoniser leur contribution pour la mise en œuvre de la CESA au niveau des pays.

CONCLUSION

61. Les participants ont adopté le rapport, avec de légères modifications.